



**SYNDICAT CGT**  
**du CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
11 rue François Chénieux CS 83112  
87031 LIMOGES CEDEX1  
Permanence tous les mardis après midi  
et tous les jeudis toute la journée  
☎ 05.44.00.11.95 – Répondeur Fax 05.44.00.14.55  
cgt@haute-vienne.fr

## **STOP AUX PICKPOCKETS, Y'EN A MARRE DE SE FAIRE VIDER LES POCHE LE GRAND JOUR DE LA MOBILISATION C'EST LE 31 MARS 2016**

Le projet de réforme du Code du Travail porté par la Ministre Myriam El Khomri est une attaque sans précédent contre le monde du travail et les droits de tous les salariés.

On veut nous faire faire un bon dans le passé, abroger, supprimer, effacer des années de progrès social.

**Avec El Khomry, c'est l'esclavage qui nous attend !**

**C'est la fin de la démocratie et de nos Libertés en entreprise ou dans le public :**

- C'est le 1er des 61 principes du « sage Badinter » qui propose d'emblée la fin de la liberté du salarié qui est repris dans le projet de Loi.
- Ainsi il est clairement exposé que « *Les libertés et droits fondamentaux de la personne sont garantis dans toute relation de travail* » ... **MAIS QUE** « *Des limitations ne peuvent leur être apportées que si elles sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché* ».

**Les 35 heures, la primauté donnée à l'accord d'entreprise, le « référendum/chantage, les indemnités prud'homales, la définition du licenciement économique, le régime des forfaits-jours, le contrat de travail, travailler plus chaque Jour... jusqu'à 12 heures, les heures supplémentaires sous payées, fin des 11 heures de repos consécutives, les accords d'entreprises à la main des patrons en dehors de toute règle démocratique**



**Projet de loi El Khomry : public - privé, tous concernés, tous mobilisés**

L'abaissement des garanties collectives dans le secteur privé, outre ses conséquences désastreuses pour les salariés directement impactés, serait **un nouvel élément confortant les attaques actuelles contre le Statut de la Fonction publique et en justifiant de nouvelles.**

Il est donc de l'intérêt premier des salariés relevant du Code du travail et des agents régis par les règles statutaires de la Fonction publique de **faire front commun** contre cette nouvelle attaque portée par le gouvernement pour servir les intérêts du grand patronat et des marchés boursiers.

**Nous ne laisserons pas faire!**

Il est urgent de mettre fin à ces attaques en règle contre l'ensemble du monde du travail.

Avec son projet, le gouvernement entend mettre par terre le Code du travail!

Au nom de la lutte contre le chômage, il voudrait notamment en finir avec :

La hiérarchie des normes et le principe de faveur : avec le projet El Khomri, la loi deviendrait l'exception et les accords d'entreprise l'emporteraient sur les accords de branche! **L'imposition d'un tel principe serait une nouvelle arme aux mains des ennemis du Statut de la Fonction publique pour mettre en cause notre cadre national de garanties collectives et renforcer les pouvoirs de nos employeurs locaux.**

**Ainsi, les exécutifs pourraient négocier des protocoles locaux pouvant être en deçà de la loi.**

**Plus que jamais il devient urgent de se solidariser. Cela passe aussi par le syndicalisme.**

« Qui n'agit, consent »

**Alors agissons, rejoignez nous au syndicat CGT des personnels du Conseil Départemental.**

### **BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION**

Nom : ..... Prénom.....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Age : ..... Fonction : .....  
Service : .....

Bulletin à renvoyer à : **Syndicat CGT du Conseil Général de la Haute-Vienne**  
**11 rue François Chénieux CS 83122 87031 LIMOGES Cedex 1**

Secrétariat : **05 44 00 11 95**

Fax : **05 44 00 14 55**

E-mail : **cgt@haute-vienne.fr**

**RENDEZ VOUS CARREFOUR TOURNY  
LE 31 MARS 2016 A 10 HEURES  
POUR NOUS FAIRE ENTENDRE**

**VOUS AVEZ LA POSSIBILITE DE NE DEPOSER QU'UNE OU DEUX HEURES DE GREVE OU PLUS POUR VOUS RENDRE A LA MANIFESTATION. IL NE VOUS SERA RETENU QU'UN 240<sup>ème</sup> DU SALAIRE POUR UNE HEURE, DEUX 120<sup>ème</sup> POUR 2 HEURES ET AINSI DE SUITE.**